LEXPOL LE SERVICE PUBLIC D'ACCES AU DROIT EN POLYNESIE FRANCAISE

Arrêté n° 6380 VR du 22 octobre 2026 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat aux commissions consultatives mixtes locales des premier et second degré en Polynésie française

NOR : ETA26300939AR

Version initiale

Le vice-recteur de la Polynésie française,
Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-23 ;
Vu l'arrêté n° 374 du 23 octobre 2014 portant création de la commission consultative mixte locale du premier degré de l'enseignement privé de Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 375 du 23 octobre 2014 portant création de la commissin consultative mixte locale du second degré de l'enseignement privé de Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 3483-2026 VR du 26 mai 2026 fixant le nombre de membres des commissions consultatives mixtes locales des premier et second degré en Polynésie française ;
Considérant qu'il revient au vice-recteur de désigner les représentants des chefs d'établissements d'enseignement privé sous contrat du premier ou du second degré dans les CCML, sur propositions des directions confessionnelles,

Arrête :

Article 1er

Compte tenu du nombre des représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté du 26 mai 2026 susvisé aux commissions consultatives mixtes locales des maîtres des premier et second degré, le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat est fixé à :

Pour le premier degré à : 2 ;

Pour le second degré à : 2.

Art. 2

Les directions confessionnelles locales formulent auprès du vice-recteur de Polynésie française des propositions nominatives de représentants au plus tard le mardi 3 novembre 2026. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.

Art. 3

Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionnées à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Art. 4

Le vice-recteur de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Papeete, le 22 octobre 2026.

Pour le vice-recteur et par délégation : le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines,

Pascal BENOIT